

Département du Var

MAIRIE
DE
SAINT-ZACHARIE



1, cours Louis Blanc
83640 SAINT-ZACHARIE
Tél. 04.42.32.63.32

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le 26/06/2023

ID : 083-218301208-20230619-DM027062023-AU



DECISION MUNICIPALE N° 027/06/2023

Le Maire de la Commune de Saint-Zacharie (Var),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération municipale n° 06/03 en date du 22 juin 2020 portant délégations attribuées à M. le Maire et plus particulièrement l'alinéa n° 26, M. le Maire peut demander à tout organisme financier, l'attribution de subvention pour un montant inférieur à 500.000 € ;

Vu la délibération municipale n° 04/10 en date du 4 avril 2023 autorisant M. le Maire à signer les contrats de mandats d'études préalables à la construction d'un restaurant scolaire et d'un centre de loisirs ;

Considérant que le Département du Var propose un dispositif d'aide aux communes pour leurs projets structurants ;

Considérant que la Commune envisage la construction d'un nouveau restaurant scolaire, ainsi qu'un centre de loisirs/espace jeunes, pour répondre aux besoins liés à l'accroissement de la population et améliorer la fonctionnalité des services ;

Considérant qu'il convient de définir les conditions de faisabilité technique, administrative et financière de ces opérations, deux mandats d'études préalables seront confiés à la SPL Façonéo ;

DECIDE

Article 1 : De solliciter auprès du Département du Var, une demande de subvention pour le financement des études préalables à la construction d'un restaurant scolaire et d'un centre de loisirs/espaces jeunes, pour un montant de 76.800 €, selon les modalités de financement suivantes :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Etudes préalables	96.000,00 €	Subvention Conseil Départemental..	76.800,00 €
		Fonds propres.....	19.200,00 €
TOTAL HT :	96.000,00 €	TOTAL HT :	96.000,00 €

Article 2 : Mme la Directrice des Affaires Générales est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat.

Fait à Saint-Zacharie, le 19 juin 2023

Le Maire,

Jean-Jacques COULOMB